

Cayenne, le 6 janvier 2017

Service risques, énergie, mines et déchets

Nos réf. : REMD/RA/CL/n° 2017-4

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
SARA (KOUROU) DU 25 OCTOBRE 2016**

Présents

NOM	Prénom	Société/organisation	Collège
SELGI	Pédro	SARA	Exploitant
ROCHEFORT	Jean-François	SARA	Exploitant
PORTIER	Eloïne	SARA	Exploitant
ERIN	Bénédicte	SARA	Exploitant
OZIER-LAFOUNTAIN	Olivier	CNES	Riverain
TORNETTO	Rémy	CNES	Riverain
PATRICE	Béline	EMIZ	État
JOAS	Xavier	SDIS 973	État
RENARD	Didier	DEAL/Préfecture	État (président de la commission)
LORIN	Christophe	DEAL	État (IIC)

Sur mandat de la préfecture, la réunion est présidée par M. Didier RENARD, directeur-adjoint de la DEAL.

Ordre du jour

Les échanges ont concernés les items suivants :

1. Présentation du Site de la SARA et Bilan du système de sécurité ;
2. Bilan de l'inspection (DEAL) ;
3. Présentation du Plan Particulier d'Intervention récemment signé (EMIZ) ;
4. Points divers.

Présentation du site de la SARA et bilan du système de gestion de la sécurité

Aucun incident n'est à déplorer depuis trois ans à Kourou. La SARA met en avant deux indicateurs qui sont restés muets en 2015 : le départ de feu et la fuite significative.

Étude de dangers (révision)

La révision de l'étude de dangers met en relief les principales modifications opérées entre 2010 et 2015 intéressant les mesures de maîtrise des risques (de détecteurs gaz, dispositif d'arrêt automatique des pompes, etc). Cette modernisation de l'outil industriel va dans le sens de l'amélioration des performances des barrières techniques de sécurité et, par voie de conséquence, dans le sens d'une réduction des probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux.

En matière de sécurité industrielle, le prochain chantier à finaliser concerne la mise en place d'un automate program-

mable de sécurité dédié à la lutte contre l'incendie. En outre, l'exploitant révisé actuellement sa politique de gestion et de maîtrise du risque technologique lié au vieillissement des MMRI, à la lumière du guide méthodologique (DT 93).

Gestion des effluents

Le représentant de la SARA présente un état d'avancement des travaux de ségrégation des eaux.

Le président de la commission fait observer que le chantier a pris un an de retard en regard des engagements auxquels avait souscrit l'exploitant en 2015.

L'inspection des installations classées rappelle que la réglementation date de 2010 et qu'une telle attitude de retrait n'est pas correcte vis-à-vis des exploitants qui se sont mis en conformité dans les délais réglementaires.

Le président de la commission retient que l'exploitant va engager dès début décembre une étude de détails. Il insiste sur le fait que plus aucun ajournement ne doit être pris dans le déploiement de ce chantier.

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le PPI de Pariacabo a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 juillet 2016.

L'inspection des installations classées rappelle que la mairie de Kourou n'avait pas été en mesure de se prêter à l'exercice PPI réalisé en mai 2016, et ce, malgré le rôle important que joue cette collectivité dans le dispositif.

L'EMIZ indique que la commune de Kourou se serait engagée à pourvoir un poste afin d'être en capacité d'assurer les missions que lui assigne le PPI.

Point divers

La prochaine réunion de la CSS aura lieu courant du 1^{er} semestre 2017.

Le président,

Didier RENARD